

RECUEIL DE GESTION		GUIDE	
Centre de services scolaire des Draveurs Québec 		SECTEUR Ressources matérielles	
SUJET	ENCADREMENT POUR LES TRAVAUX BÉNÉVOLES DE CONSTRUCTION		
IDENTIFICATION		CODE : 57-01-05	PAGE : 1 de 12
AUTORISATION N° :	AMENDEMENT n° :	DATE	SIGNATURE
DG090-0820		25 août 2020	Original signé par la Direction générale

VOIR GUIDE CI-JOINT

ENCADREMENT POUR LES TRAVAUX BÉNÉVOLES

GUIDE DES TRAVAUX

TABLE DES MATIÈRES

GUIDE DES TRAVAUX.....	3
 <u>PEINTURE INTÉRIEURE – MARCHE À SUIVRE</u>	
Travaux exclus	5
Protection des meubles et accessoires	5
Nettoyage	6
Préparation des surfaces	6
Type d'apprêt et de peinture	7
Couches de finition	7
Choix des couleurs	7
Finis	7
Application de la peinture	7
Murs	7
Tuyaux apparents, filage, etc.....	7
Calorifères	7
Cadres de fenêtres intérieurs	8
Portes et cadrages intérieurs	8
Plafonds de gypse.....	8
Boîtiers muraux encastrés pour extincteurs	8
 <u>PEINTURE EXTÉRIEURE – MARCHE À SUIVRE</u>	
Travaux exclus	9
Nettoyage	9
Préparation des surfaces	9
Type d'apprêt et de peinture	9
Couches de finition	10
Choix des couleurs	10
Application de la peinture	10
 <u>MOBILIER – MARCHE À SUIVRE</u>	
Fabrication.....	11
Installation.....	11
 <u>TUILES ACOUSTIQUES – MARCHE À SUIVRE</u>	
Travaux exclus	12
Approvisionnement du matériel	12
Installation.....	12

ENCADREMENT POUR LES TRAVAUX BÉNÉVOLES DE CONSTRUCTION

GUIDE DES TRAVAUX

OBJECTIF

Ce guide vise à préciser aux directions d'établissement les étapes à suivre concernant les travaux pouvant être faits par des bénévoles en construction.

PRINCIPES

Le centre de services scolaire s'engage à permettre en raison du règlement sur les travaux bénévoles de construction du gouvernement du Québec, des travaux effectués par des bénévoles.

La décision d'accepter ou non l'exécution des travaux par des bénévoles revient à la direction du Service des ressources matérielles.

Définition

...

Travaux bénévoles de construction :

Permettre l'exécution bénévole de travaux dont la nature varie en fonction d'un nombre limité d'activités, et ce, sur une base volontaire, sans rémunération, sans obligation ni contrepartie.

Travaux bénévoles admissibles	Travaux bénévoles non admissibles
• Peinture extérieure (structures de jeux, bancs, table de pique-nique); • Peinture intérieure; • Réfection de tablettes; • Réfection de moulures; • Réfection d'une armoire de rangement; • Remplacement de tuiles de plafond acoustiques non amiantées.	• Remplacement de fenêtres extérieures; • Remplacement de portes; • Rénovation d'un plancher; • Tous travaux sur les réseaux de chauffage, de ventilation et de climatisation; • Réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment; • Tous les travaux de plomberie et d'électricité; • Excavation extérieure.

Nous tenons à vous rappeler les points suivants **avant l'exécution de vos travaux** :

1. Consulter le registre d'amiante de votre établissement;
2. Remplir et soumettre au Service des ressources matérielles le formulaire *Travaux bénévoles de construction* ainsi qu'un mini-plan indiquant l'emplacement des travaux;
3. Une fois le projet accepté par le Service des ressources matérielles, la direction d'établissement doit acheminer, si nécessaire, les formulaires de vérification des antécédents judiciaires pour les personnes bénévoles au Service des ressources humaines, et ce, 30 jours ouvrés avant le début des travaux;
4. La direction d'établissement doit également, faire parvenir la liste des bénévoles au responsable des assurances au centre de services scolaire.

Nous tenons à vous rappeler les points suivants **pendant l'exécution de vos travaux** :

1. La direction d'établissement doit assurer la prise en charge du projet. Par conséquent, **un membre de la direction d'établissement doit être présent en tout temps.**
2. La direction d'établissement doit se procurer les matériaux et les outils nécessaires à la réalisation des travaux, et ce, à ses frais.
3. La direction d'établissement est responsable de la qualité des travaux qui seront exécutés.

La direction du Service des ressources matérielles se réserve le droit d'intervenir à toute étape du projet pour s'assurer du respect des critères énuméré à la procédure ainsi qu'aux lois et règlements applicables.

Le Service des ressources matérielles procédera à une inspection finale. Advenant la non-conformité partielle ou totale des travaux, ceux-ci devront être repris aux frais de l'établissement.

PEINTURE INTÉRIEURE

MARCHE À SUIVRE



TRAVAUX À L'INTÉRIEUR

TRAVAUX EXCLUS

- Ne pas peindre les matériaux en aluminium, en cuivre, en acier inoxydable, en chrome, en plastique stratifié, en porcelaine émaillée, les blocs aux finis plastifiés, la brique, les cloisons de vinyle, la céramique, le nom des équipements ou les plaques d'identification, les appareils sanitaires et les accessoires de toilette, la quincaillerie des portes, les étiquettes certifiant de la qualité de résistance au feu des portes (voir photos), cadres, les tableaux à craie, les tableaux en liège, les meubles et armoires en mélamine, etc.



PROTECTION DES MEUBLES ET ACCESSOIRES

- Entreposer, par le personnel de l'établissement avant le début des travaux, tous les livres, les bibelots, les documents, etc.
- Déplacer, si nécessaire, les meubles.
- Enlever les cadres, les plans d'évacuation, les draperies, les stores, les plaques électriques, la quincaillerie de finition, etc., et les replacer aux mêmes endroits lorsque les travaux de peinture seront exécutés.
- Fournir une protection adéquate en couvrant à l'aide de bâches ou en masquant, toute surface ou accessoire en contact avec ou adjacente aux surfaces à peindre.
- Assurer une ventilation adéquate en tout temps, afin d'évacuer les gaz toxiques.
- Entreposer tout matériel (chiffons humides, etc.) imprégné d'alkyde dans des contenants de métal fermés contenant de l'eau et devant être évacués du site quotidiennement.

NETTOYAGE

- S'assurer que toutes les surfaces reçoivent une préparation adéquate avant les travaux de peinture, y compris le lavage des murs.
- Laisser les lieux sécuritaires, propres et sans tache de peinture ou autre.
- Enlever de la surface des vitres, des planchers et des autres surfaces, toutes autres taches, coulisses de peinture et autres dégâts qui ont pu être causés par l'exécution des travaux.
- Nettoyer la poussière causée par le sablage des surfaces au fur et à mesure pour éviter les accumulations.
- S'assurer que la peinture n'altère pas le fonctionnement normal des portes et des serrures.
- S'assurer à la fin des travaux que la pièce d'entreposage est propre, exempte de tache de peinture, souillure ou de béton, etc. Les outils et les rebuts devront être sortis de cette pièce.

PRÉPARATION DES SURFACES

- Réparer toutes les surfaces ayant des trous apparents avant de les peindre.
- Remplir d'un calfeutrage au latex qui peut être peint, tous les murs de béton ou de blocs de béton ayant des fissures.
- Sabler et bien préparer toutes les surfaces où la peinture actuelle est écaillée afin de recevoir la nouvelle peinture.
- Enlever avant l'application de la peinture, toutes les tapisseries, autocollants, rubans adhésifs ou autres, sur les murs.
- Sabler en profondeur toutes les portes de bois ou de métal, sur lesquelles la peinture est écaillée, afin d'enlever la peinture antérieure qui décolle et pour ne plus voir les épaisseurs de peinture antérieures.
- Poncer légèrement pour délustrer et épousseter toutes les surfaces vernies, les surfaces de béton ou de blocs de béton, ainsi que toutes les autres surfaces qui sont brillantes avant l'application de l'apprêt afin d'assurer une adhérence maximale de la peinture.

TYPE D'APPRÊT ET DE PEINTURE

- Utiliser un **apprêt transitoire blanc** à l'alkyde.
- Utiliser de la **peinture 100 % acrylique**, sans composé organique volatile (C.O.V.) (avant la coloration) à moins d'indication contraire. Utiliser un des produits approuvés suivants : « VIP » de Bétonel, « Eco Spec » de Benjamin Moore ou « Ecosource » de Sico.

COUCHES DE FINITION

- Appliquer une couche d'apprêt sur toutes les surfaces à peindre.
- Appliquer deux couches de finition à l'acrylique. Si l'on voit encore la couleur de fond précédente, les bénévoles devront appliquer une autre couche de finition.

CHOIX DES COULEURS

- Le choix des couleurs sera proposé par le SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES.

FINIS

- Utiliser la peinture acrylique avec un fini **velouté** pour toutes les surfaces, à moins d'indication contraire.

APPLICATION DE LA PEINTURE

- Appliquer la peinture sur des surfaces qui ont été bien apprêtées, donc sur des surfaces qui sont sèches, propres, exemptes de poussière, d'huile, de graisse, de rouille, de savon, de cire, de saleté, de peinture écaillée, de ruban adhésif, de clou, de vis, de broche, de trou ou de tout autre contaminant.
- Appliquer la peinture au rouleau et au pinceau, à moins d'indication contraire.
- Couvrir les surfaces à la perfection.
- Laisser sécher chaque couche soigneusement avant l'application de la prochaine couche. Suivre les recommandations du fabricant pour la période de séchage. Au besoin, procéder à un léger sablage entre chaque couche afin de corriger les défauts visibles d'une distance de 1,5 m.
- Appliquer tous les finis uniformément, proprement découpés, exempts de marque, de coulisse, ou de toute variation dans la couleur ou le lustre.
- Finir adéquatement les côtés exposés des portes de la même façon que la face de ces dernières.

TUYAUX APPARENTS, FILAGE, ETC.

- Peindre les canalisations, tuyaux, fils et autres matériels mécaniques et électriques apparents qui se trouvent dans des endroits finis, ainsi qu'à l'intérieur des armoires et des placards, de la même couleur que le mur.

CALORIFÈRES

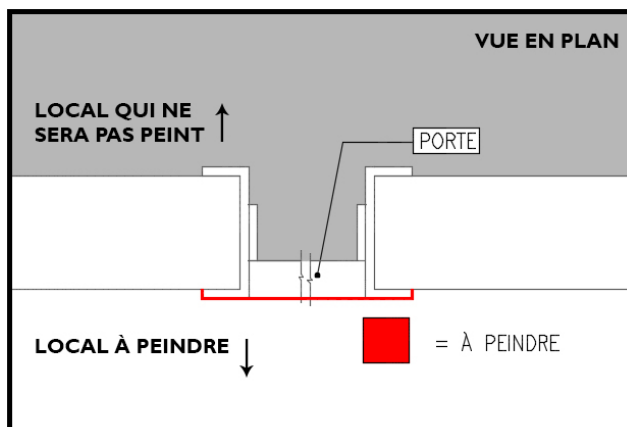
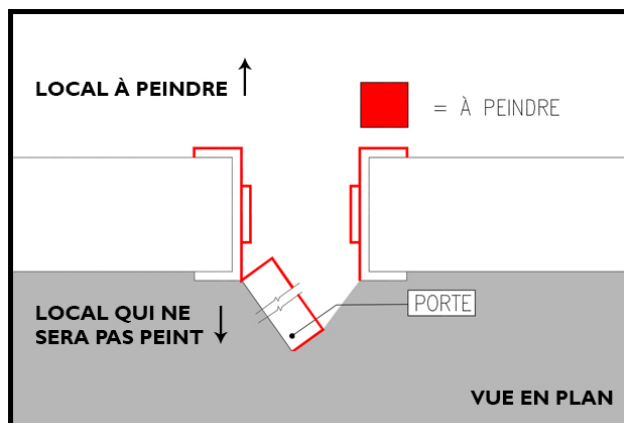
- Peindre les couvercles de radiateur en métal (calorifères) de la même couleur que les murs.
- Ne pas peindre les plinthes électriques.

CADRES DE FENÊTRES INTÉRIEURS

- Toutes les parties actuellement peintes doivent recevoir de la peinture.

PORTES ET CADRAGES INTÉRIEURS

- Veuillez vous référer aux images ci-dessous afin de bien peindre les portes et cadrages intérieurs.



PLAFONDS DE GYPSE

- Peindre tous les plafonds de gypse avec une peinture au latex blanche. Vous devez utiliser le lustre « **fini à plafond** ».

BOITIERS MURAUX ENCASTRÉS POUR EXTINCTEURS

- Peindre les boîtiers muraux pour extincteurs avec une peinture acrylique rouge.
- Ne pas peindre les boîtiers muraux encastrés pour les extincteurs s'ils sont en acier inoxydable.

PEINTURE EXTÉRIEURE

MARCHE À SUIVRE



TRAVAUX À L'EXTÉRIEUR

TRAVAUX EXCLUS

- Ne pas peindre les matériaux en aluminium, en cuivre, en acier inoxydable, en chrome, en plastique, les blocs aux finis plastifiés, la brique, les plaques d'identification/signalétiques, les cordes, etc.

NETTOYAGE

- S'assurer que toutes les surfaces reçoivent une préparation adéquate avant les travaux de peinture, y compris le lavage et/ou le dégraissage des surfaces à peindre.
- Laisser les lieux sécuritaires, propres et sans tache de peinture ou autre.
- Enlever de la surface des vitres, et des autres surfaces, toutes autres taches ou coulisses de peinture et autre dégât causés lors de l'exécution des travaux.
- S'assurer que la peinture n'altère pas le fonctionnement normal des portes et des serrures.
- S'assurer à la fin des travaux que la pièce d'entreposage est propre, exempte de toute tache de peinture, souillure ou de béton, etc. Les outils et les rebuts devront être sortis de cette pièce.

PRÉPARATION DES SURFACES

- Réparer toutes les surfaces ayant des trous apparents avant de les peindre.
- Sabler et bien préparer toutes les surfaces où la peinture actuelle est écaillée afin de recevoir la nouvelle peinture.
- Sabler en profondeur toutes les portes de bois ou de métal, sur lesquelles la peinture est écaillée, afin d'enlever toute peinture antérieure qui décolle et pour ne plus voir les épaisseurs de peinture antérieure.

TYPE D'APPRÊT ET DE PEINTURE

- Utiliser un apprêt à l'alkyde extérieur blanc.
- Utiliser une peinture à l'acrylique pour l'application extérieure pour tous les matériaux en bois.
- Utiliser une peinture à l'alkyde de type « Corrostop Ultra » ou équivalent pour tous les matériaux métalliques.

COUCHES DE FINITION

- Appliquer une couche d'apprêt extérieur sur toutes les surfaces à peindre.
- Appliquer deux couches de finition. Si l'on voit encore la couleur précédente, les bénévoles devront appliquer une autre couche de finition.

CHOIX DES COULEURS

- Le choix des couleurs sera proposé par le SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES.

APPLICATION DE LA PEINTURE

- Appliquer la peinture sur des surfaces qui ont été bien apprêtées, donc sur des surfaces qui sont sèches, propres, exemptes de poussière, d'huile, de graisse, de rouille, de savon, de cire, de saleté, de peinture écaillée, de trou ou de tout autre contaminant.
- Appliquer la peinture au rouleau et au pinceau, à moins d'indication contraire.
- Couvrir les surfaces à la perfection avec le mélange indiqué.
- Laisser sécher chaque couche soigneusement avant l'application de la prochaine couche. Suivre les recommandations du fabricant pour la période de séchage. Au besoin, procéder à un léger sablage entre chaque couche afin de corriger les défauts visibles d'une distance de 1,5 m.
- Appliquer tous les finis uniformément, proprement découpés, exempts de marque, de coulisse, d'affaissement ou de toutes variations dans la couleur ou le lustre.

MOBILIER MARCHE À SUIVRE



FABRICATION / INSTALLATION DE MOBILIER

FABRICATION

- Tout le mobilier (armoires, tablettes, bibliothèques, etc.) devra être fabriqué en mélamine 16mm. La couleur devra, en général, être Formica #756-58 Érable Naturel (fini mat.) Autrement, le choix de couleur devra être autorisé par le SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES. Dans le cas d'armoires, la couleur du fini intérieur devra être Formica #949-58 Blanc.
- Toutes les portes de mobilier devront être munies d'au moins une paire de charnières dissimulées en acier, calibre pour usage intensif, à ressort ajustable, ouvrant sur 170°.
- Tout le mobilier qui touche au sol devra être muni d'une base indépendante (morceau sectionné du reste du mobilier) en 50 x 100mm. La base devra être recouverte par un morceau de plinthe de vinyle de la même couleur que celle du local dans lequel il sera installé.
- Tous les comptoirs devront être fabriqués en stratifié avec dossier de 100mm. Le choix de la couleur devra être autorisé par le SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES.
- Toute la quincaillerie devra être de marque *RICHELIEU*, ou l'équivalent approuvé par le SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES.

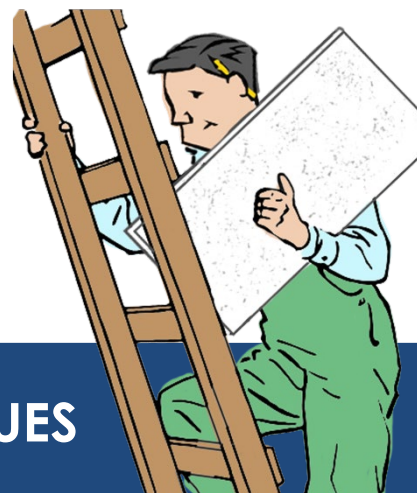
INSTALLATION

- Fixer préférablement aux montants des murs, tous les travaux touchant un mur de gypse, mobilier mural (tablettes, armoires, etc.).
- Fixer mécaniquement au mur sur lequel il sera installé, tout mobilier qui touche au sol.

Dans le cas de questionnement sur l'installation, veuillez communiquer avec le SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

TUILES ACOUSTIQUES

MARCHE À SUIVRE



REEMPLACEMENT DE TUILES ACOUSTIQUES

TRAVAUX EXCLUS

- Locaux où il y a présence de tuiles acoustiques amiantées.

APPROVISIONNEMENT DU MATÉRIEL

- Assurez-vous auprès du fournisseur que les tuiles sont exemptes d'amiante.

INSTALLATION

- S'assurer de bien nettoyer les trames des plafonds.
- Nettoyer les planchers et le mobilier de toutes poussières laissées par le remplacement des tuiles acoustiques.